

CCAS

REF : PASA2015003

Signataire : Valérie Marquès

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Sophie VALLY

**OBJET : Signature Convention d'objectifs pluriannuelle Régie de quartier
Maladrerie Emile Dubois - Ville**

EXPOSE :

En 2001, la Commune d'Aubervilliers a décidé de soutenir la création d'une Régie de quartier, pour le territoire Maladrerie - Emile Dubois.

Le Conseil Municipal a désigné, par délibération du 17 avril 2014, deux élus délégués pour le représenter au conseil d'administration de l'association.

Elle a pour missions de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, des relations entre habitants, et agit en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des salariés recrutés en insertion.

La Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois d'Aubervilliers met en œuvre un projet d'économie solidaire, au service de la restauration du lien social et de l'égalité de traitement dans les quartiers populaires, sur la base des compétences et de l'investissement des habitants bénévoles et salariés.

La Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois, un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire soutenu par la Municipalité.

Les relations mises en place depuis mars 2014 par la nouvelle municipalité et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont permis d'affirmer son appui aux structures locales d'insertion par l'activité économique et de soutenir le développement d'initiatives qui contribuent au développement d'activités et d'emplois non délocalisables sur le territoire (Projet Cultivez la Forêt, cartographie des acteurs locaux, valorisation des actions locales innovantes et développement d'outils fédérateurs avec RESOLIS, mise en réseau et accompagnement des acteurs, consolidation des relations avec les partenaires tels que Plaine Commune, Conseil Régional Ile-de-France, Conseil Général de la Seine Saint-Denis).

Au-delà des activités traditionnelles (second œuvre de bâtiment, nettoyage des parties communes, entretien de la voirie et des espaces extérieurs, activités à caractère social, économique et culturel...), la régie a créé un pôle « nouvelles technologies et objets connectés » permettant de nouveaux supports d'insertion, notamment en direction des jeunes. Ce dernier se structure autour de 4 services :

- l'administration et la logistique

- l'installation, la maintenance et le retrait du matériel chez les abonnés (personnes âgées)
- le reconditionnement du matériel
- la hotline permettant de résoudre les problèmes techniques à distance

Les perspectives de développement des activités de la régie de quartier sont prometteuses.

La Régie de quartier développe également ses activités dans le secteur du bâtiment et notamment l'**éco-construction** dans le but de favoriser la professionnalisation et l'insertion des salariés. A ce titre, la régie est un des acteurs du projet pilote « Cultivez la Forêt », porté par la Municipalité, en partenariat avec les Parqueteurs de France, ApijBat, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'insertion et de la formation du territoire. L'objectif : favoriser l'exploitation et l'utilisation du bois en circuit court, former les habitants au travail du bois (parquet), les inscrire dans un parcours de professionnalisation et d'emploi durable sur des chantiers de construction/rénovation/réhabilitation de logements et de locaux d'activités.

La présente délibération, à travers une convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019, propose de reconnaître le rôle actif de la Régie de quartier, en matière de développement territorial et d'économie solidaire.

La convention porte sur le soutien de la Ville d'Aubervilliers à la Régie de quartier au titre de deux de ses missions :

Economie locale : Lutte contre l'exclusion à travers l'insertion par l'activité économique de salariés et habitants d'Aubervilliers :

Il s'agit d'engager avec tout habitant ou salarié en exprimant le besoin un accompagnement adapté pour l'aider à résoudre ses difficultés en matière d'insertion professionnelle.

La Ville s'engage à contribuer au développement de l'activité économique de la régie à travers notamment la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale.

Démocratie locale : acteur ressource du développement social du quartier et de la gestion urbaine de proximité.

Il s'agit de concevoir et mettre en œuvre des actions participatives et préventives d'amélioration du cadre de vie, de cohésion sociale et de démocratie locale.

La régie favorise le développement social du territoire par les habitants eux-mêmes. Elle s'inscrit dans les projets de rénovation urbaine et participe à l'analyse des besoins des habitants.

Un correspondant administratif de la Ville s'attachera à suivre et évaluer la réalisation des objectifs et engagements mutuels énoncés dans ladite convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

CCAS

REF : PASA2015003

Signataire : Valérie Marquès

OBJET : Signature Convention d'objectifs pluriannuelle Régie de quartier Maladrerie Emile Dubois - Ville

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la régie de quartier Maladrerie Emile DUBOIS est une association dont les actions concourent à la réalisation des objectifs de la Commune dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Commune et l'Association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois », passée de la date de sa signature au 31 décembre 2019.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER

